



COUR PENALE SPECIALE
Communiqué de presse CPS n°010925

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

Le mercredi 3 septembre 2025, la première Section d’assises de la Cour pénale spéciale (CPS) tiendra sa troisième conférence de mise en état, à huis clos, dans l’affaire dite « Guen » opposant le Parquet spécial et les Parties civiles aux Accusés **Mathurin KOMBO, François BOYBANDA alias BALERE, Philémon KAHENA alias CB, Dieudonné GOMITOUA, Edmond BEINA et Jean BAHARA.**

La première Section d’assises prévoit également de tenir une audience publique le **vendredi 5 septembre 2025 à 10 heures** dans la salle d’audience de la CPS pour les débats sur la requête en exceptions préliminaires déposée par la Défense de l’Accusé Edmond BEINA.

Les six Accusés sont poursuivis pour avoir commis dans la sous-préfecture de Gadzi, notamment dans les localités de Guen, Djomo et Gadzi, entre février et mars 2014, des crimes contre l'humanité par meurtre, tentative de meurtre, extermination, persécution, déportation ou transfert forcé de population, viol ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable et tous autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale, y compris des mariages forcés, ainsi que des crimes de guerre par meurtre, tentative de meurtre, atteintes à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes de même que les traitements cruels tels que la torture, les mutilations ou toutes formes de peines corporelles, attaque contre la population civile, viol, pillage et déplacement forcé de la population civile.

L’Accusé Jean BAHARA est visé par un mandat d’arrêt et est toujours recherché.

À ce stade de la procédure, tous les Accusés sont présumés innocents.

Bangui, le 1^{er} septembre 2025

Unité d’information et de communication de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou ucs@cpsrca.cf.